

-----  
Arrondissement de Soissons  
Canton de Villers-Cotterêts  
-----

**Séance du 1<sup>er</sup> février 2021**

**Commune  
de  
GRAND ROZOY**

Convocation : 25/01/2021

Affichage : 25/01/2021

L'an deux mille vingt et un,  
Le premier du mois de février, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de GRAND ROZOY légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. NIVART Pascal, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Absents : 1

Votants : 11

Etaient présents : Monsieur NIVART Pascal  
Madame Aurélie BRETON PERRY  
Monsieur MANSCOURT Patrick  
Madame MARIN Véronique  
Monsieur MESSEAN Adrien  
Madame PAPIER Catherine  
Monsieur VINSIAT Thierry  
Monsieur THOMA Olivier  
Madame RAMETTE Carole  
Madame ROGER Françoise

Absente excusée : Madame CHARDIN Anne-Laure donne pouvoir à Madame RAMETTE Carole

Secrétaire : Madame ROGER Françoise

**Ordre du jour**

Compte-rendu des décisions faites par délégation  
Adhésion au Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement de l'Aisne  
Convention assistance technique avec le Conseil Départemental  
Paiement en investissement facture matériel employé communal  
Débat d'Orientation Budgétaire  
Questions diverses

**Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 07 décembre 2020 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

**\* Monsieur le Maire fait état des décisions prises et actions effectuées dans la cadre des délégations faites par le Conseil municipal :**

- Un devis a été adressé par l'entreprise Lefevre Terrassement pour le rebouchage des nids de poule sur les routes communales s'élevant à 2 040 € et a été accepté.
- L'entreprise Galeries du chauffage a changé le circulateur de la chaudière de la Mairie. La facture est en attente et avoisinera les 400 à 500 €.
- L'achat d'outils pour l'employé communal a été réalisé chez FGI pour un montant de 2 006.24 €.

## **\*Délibérations**

### **Objet : Adhésion au CAUE de l'Aisne**

#### **N° 01/21**

Monsieur le Maire propose au conseil l'adhésion au Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement de l'Aisne.

Cette association a pour but de conseiller les collectivités et particuliers sur la réalisation de leurs projets de travaux ou d'aménagements extérieurs.

Cette adhésion est proposée aux communes de l'Aisne moyennant une somme de : 105 € /an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour une adhésion d'une durée d'un an à titre expérimental.

Voté à la majorité des membres présents ou représentés : 10 pour et 1 contre.

### **Objet : Suivi et contrôle de l'assainissement- Assistance technique SAT 2021-2024**

#### **N° 02/21**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord pour le renouvellement de la convention d'assistance technique SAT 2021-2024 avec le Conseil Départemental de l'Aisne concernant l'assainissement collectif et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

La commune s'engage à acquitter annuellement sa cotisation.

### **Objet : Paiement de factures en investissement**

#### **N° 03/21**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

#### **Article L1612-1**

*Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 art. 69 Journal Officiel du 13 avril 1996*

*Loi n° 98-135 du 7 mars 1998 art. 5 I Journal Officiel du 8 mars 1998*

*Ordonnance n° 2003-1212 du 18 décembre 2003 art. 2 VII Journal Officiel du 20 décembre 2003*

*Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 art. 2 Journal Officiel du 27 août 2005 en vigueur le 1er janvier 2006*

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 85 030.00 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 2 010 € (< 25% x 85 030 €).

Le conseil municipal autorise la Maire à mandater les factures nécessaires en section d'investissement jusqu'au vote du budget primitif 2021.

### **Objet : Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Aisne**

#### **N°04/21**

**Le Maire, rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

**Le Maire propose à l'assemblée,**

D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

**\*Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Maire présente au Conseil un tableau synthétique des dépenses et recettes prévisibles pour 2021.

Ces dépenses obligatoires déduites, la commune dispose d'un budget d'environ 40 000€ pour conduire différents projets.

Monsieur le Maire présente au Conseil une synthèse des différents projets avec les subventionnements possibles :

	Montant	Montant	Subvention max	Reste à charge
<b>Reserve enfouissement</b>	25000	25000	0	25000
<b>Caniveau rue d'Oulchy</b>	5250	5250	3255	1995
<b>Entrée bateau 3 ter rue de la mairie</b>	1400	1400	600	800
<b>Terrain de boule</b>	2160	2160	648	1512
Bordure	1512	0	0	0
Bancs à côté du terrain de boule	2400	0	0	0
<b>Défibrillateurs</b>	2500	2500	750	1750
<b>Boîte à livre</b>	300	300		300
Abri bus	3000	0		0
Bouches incendie	10000	0	0	0
<b>Mise aux normes Mairie</b>	15000	15000	12000	3000
	68522	51610	17253	34357

Le Conseil municipal décide de faire ses choix par ordre de priorité (et sous réserve d'obtention des subventions correspondantes) :

- 1- Voirie : réserve pour les futurs travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, Caniveau Rue d'Oulchy et entrée bateau 3 Ter Rue de la Mairie
- 2- Mise aux normes réglementaires : Mise aux normes accessibilité de la Mairie et achat d'un défibrillateur pour la salle du foyer rural
- 3- Boîte à livres et terrain de boules

Les renseignements pour la possible mise en place d'un abri bus Rue Montier et la mise aux normes incendie du village seront pris pour un prochain budget.

### **\*Questions diverses :**

- Monsieur le Maire dresse un état des différents problèmes afférents à la station d'assainissement collectif : captage probable d'une source, présence d'infiltrations, problème de la pompe de relevage rue des Clos installée en partie sur un terrain privé, mauvais écoulement des eaux et canalisations bouchées.
  
- L'appel déposé par la MSE les Dunes concernant son projet d'installation d'éoliennes à Grand-Rozoy a été rejeté par la Cour Administrative d'Appel de Douai. Elle pourrait encore faire appel devant le Conseil d'Etat.
  
- L'horloge de l'éclairage public a été changée.
  
- Les barrières avec les panneaux « route barrée » appartenant à la DDT devront être récupérées chez Monsieur Thoma pour être mises en place Route d'Oulchy ou à Courdoux en cas de fortes pluies.
  
- L'organisation de la fête du village est à prévoir.

**L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 21 heures 00.**